

**Ministry of Education**

Capital Policy and Programs  
Branch  
900 Bay Street  
19<sup>th</sup> Floor, Mowat Block  
Toronto ON M7A 1L2

**Ministère de l'Éducation**

Direction des politiques et des  
programmes d'immobilisations  
900, rue Bay  
19<sup>e</sup> étage, Édifice Mowat  
Toronto ON M7A 1L2

**2012: SB24****NOTE DE SERVICE**

**DESTINATAIRES :** Responsables des affaires scolaires  
Surintendantes et surintendants de la planification  
Surintendantes et surintendants des installations scolaires

**EXPÉDITEUR :** Nancy Whynot  
Directrice  
Direction des programmes d'immobilisations

**DATE:** **octobre 12, 2012**

**OBJET :** **Publication de la version mise à jour du Modèle de l'analyse et de la planification des immobilisations et des renseignements sur le financement à long terme de la dette d'immobilisations non financée de manière permanent par le ministère pour mars 2013**

---

La présente note de service vise à vous fournir des renseignements sur la version la plus récente du Modèle de l'analyse et de la planification des immobilisations (MAPI) et à vous communiquer les dates proposées et les exigences relatives aux demandes de financement, afin que les conseils scolaires fassent la transition vers le financement à long terme des projets d'immobilisations par l'intermédiaire de l'Office ontarien de financement (OOF).

**Points saillants :****MAPI :**

- La version mise à jour du MAPI par conseil scolaire est désormais disponible dans le SIFE.

Page 1 of 6

*Publication de la version mise à jour du Modèle de l'analyse et de la planification des immobilisations et des renseignements sur le financement à long terme de la dette d'immobilisations non financée de manière permanent par le ministère pour mars 2013*

- Les activités d'investissement en immobilisations les plus récentes des conseils scolaires, y compris les approbations délivrées jusqu'au 31 août 2012, sont reportées dans le MAPI.
- Les conseils scolaires doivent mettre à jour le MAPI pour qu'il reflète leurs états financiers de 2011-2012.
- Le MAPI dûment rempli doit être renvoyé au ministère d'ici au 14 décembre 2012.

### **Financement à long terme de l'OOF :**

- Les formulaires de demande de financement à long terme sont désormais inclus dans le MAPI et doivent être complétés pour le 14 décembre 2012.
- Les projets doivent être substantiellement terminés au 31 août 2012 (95%) pour être admissibles au financement de l'OOF.
- L'OOF versera les fonds aux conseils le 15 mars 2013.

### **Modèle de l'analyse et de la planification des immobilisations (MAPI)**

Le modèle est un outil financier et de planification utilisé pour assurer le suivi des projets d'immobilisations et pour évaluer la situation financière actuelle des conseils en matière d'immobilisations, ainsi que les incidences financières de tout nouveau projet d'immobilisations.

Les activités d'investissement en immobilisations les plus récentes des conseils scolaires, y compris les approbations délivrées au 31 août 2012, ont été reportées dans le modèle. Les conseils doivent mettre à jour les formulaires suivants dans le modèle pour refléter leurs états financiers de 2011-2012 :

- Feuille de travail « Admissibilité des projets »
- Matrice des débentures des projets
- Tableaux « Produits de l'aliénation »
- Feuille de travail « Situation financière et plan de redressement »
- Formulaire de demande de l'OOF (le cas échéant).

Le MAPI peut être téléchargé depuis le SIFE en suivant les étapes suivantes :

- 1) Sélectionnez « Rapports » sous l'intitulé « Soumissions » de la page d'accueil du SIFE.
- 2) Sous « Rapports statiques », sélectionnez « Modèle de l'analyse et de la planification des immobilisations ».
- 3) Sélectionnez « États financiers 2011-2012 ».
- 4) Téléchargez le modèle.

Un mode d'emploi actualisé du MAPI est disponible à l'adresse suivante :

[http://faab.edu.gov.on.ca/CapitalPrograms\\_FR.htm](http://faab.edu.gov.on.ca/CapitalPrograms_FR.htm).

Le mode d'emploi comprend des instructions détaillées pour remplir le MAPI dans le cadre des procédures de fin d'exercice et quand un conseil présente une demande d'approbation pour un projet d'immobilisations.

Pour toute question concernant le MAPI, veuillez communiquer avec votre analyste des immobilisations ou votre agente/agent des finances, selon le sujet :

Pour les questions concernant...	Communiquez avec...
Pour l'onglet « Admissibilité des projets »	Votre analyste des immobilisations
La Matrice des débentures des projets	Votre analyste des immobilisations
Pour les onglets « Produits de l'aliénation »	Votre agent(e) des finances
Pour l'onglet « Situation financière et plan de redressement »	Votre agent(e) des finances
Le formulaire de demande de l'OOF (parties 1 et 2)	Votre analyste des immobilisations

Le MAPI doit être renvoyé avant le **14 décembre 2012**. Veuillez transmettre votre modèle à l'adresse suivante : [Financials.edu@ontario.ca](mailto:Financials.edu@ontario.ca).

Voici la convention d'appellation des fichiers du MAPI pour la présentation de fin d'exercice : *XX\_CAPTV2\_1112FIN\_nom du conseil.xls* (XX étant le numéro du conseil).

Pour aider les conseils à satisfaire aux exigences liées à la présentation d'une demande d'approbation pour un projet de construction d'immobilisations, l'annexe A (Sommaire du processus d'approbation des immobilisations) est jointe à la présente

note de service « SB » et incluse dans le mode d'emploi. Pour toute question supplémentaire concernant ce processus, veuillez communiquer avec votre analyste des immobilisations.

**Nouveauté cette année** : le MAPI inclut les formulaires de demande de l'OOF (parties 1 et 2) pour le financement à long terme des projets d'immobilisations non financés en permanence par le ministère par l'intermédiaire de l'OOF.

## **Financement à long terme pour mars 2013**

**Le ministère demande à tous les conseils scolaires de participer, par l'intermédiaire de l'OOF, aux ententes de financement à long terme des programmes d'immobilisations admissibles.** Les conseils scolaires peuvent obtenir le financement à long terme des projets appuyés par le programme des Travaux de réfection dans le cadre de l'initiative Lieux propices à l'apprentissage (LPA) et les programmes d'immobilisations admissibles non financés en permanence par le ministère jusqu'à concurrence du montant maximal du capital qui leur était alloué (moins les montants déjà financés à long terme). Dès que le financement à long terme aura été établi, le ministère remboursera aux conseils scolaires les coûts réels du capital et les intérêts liés au financement à long terme.

## **Projets d'immobilisations admissibles**

Pour le financement à long terme du 15 mars 2013, le montant du capital admissible au financement devrait refléter la valeur des travaux d'améliorations permanentes entrepris **avant le 31 août 2012** dans le cadre de projets d'immobilisations admissibles. Tous les

projets d'immobilisations **presque terminés (à 95 p. 100)** au 31 août 2012, et inscrits dans le MAPI du conseil en tant que dette non financée en permanence par le ministère, sont admissibles au financement de l'OOF.

À titre de rappel, les programmes d'immobilisations admissibles à des ententes de financement à long terme par l'intermédiaire de l'OOF incluent le programme des Travaux de réfection dans le cadre de l'initiative Lieux propices à l'apprentissage et d'autres projets d'immobilisations admissibles appuyés par le ministère, dont voici quelques exemples : la Subvention pour les nouvelles places; le Plan de gestion de l'effectif des classes au primaire (Plan GECP); le volet Coûts de réparation prohibitifs; les Écoles des quartiers à forte croissance; le Programme d'immobilisations prioritaires (2008); le programme Meilleur départ; les pressions relatives aux immobilisations, à hauteur de 120 millions de dollars; et le programme de Redressement temporaire des immobilisations pour les conseils scolaires de langue française.

Dans le cadre du MAPI, le ministère exige que les conseils scolaires soumettent la demande de financement sur une base consolidée pour les projets sélectionnés. Au

moment de remplir le formulaire de demande de financement à long terme dans le MAPI, les conseils doivent reporter les montants précis à être financés selon la source spécifique de financement d'immobilisations (sauf le programme des Travaux de réfection dans le cadre de l'initiative Lieux propices à l'apprentissage), car ces montants seront automatiquement reportés dans l'onglet du formulaire de demande de prêt de l'OOF.

Afin d'harmoniser les exigences de déclaration des projets d'immobilisations non financés de manière permanente par le ministère avec celles du MAPI, le ministère a simplifié les documents de prêt de l'OOF pour les financements futurs. Les conseils ayant encore des réserves disponibles au titre de la Subvention pour les installations destinées aux élèves devront consacrer ces fonds à des projets de réfection au titre de l'initiative LPA ou à d'autres projets admissibles de l'OOF, et ce, avant de recevoir le financement de l'OOF. Si votre conseil est dans ce cas, vous devez indiquer sur le *Formulaire de demande de l'OOF (partie 1)* comment vous comptez utiliser ces réserves. Les conseils doivent compléter ce formulaire dans tous les cas, même si le financement de l'OOF n'est plus requis après utilisation desdites réserves. Si un conseil ayant des réserves disponibles n'indique pas quelle est leur affectation, le ministère calculera le redressement nécessaire et communiquera le montant final à financer à long terme, le cas échéant.

Veillez vous référer au mode d'emploi du MAPI pour de plus amples renseignements et des instructions plus détaillées pour remplir les formulaires de demande de l'OOF

### **Calendrier de la transition vers le financement à long terme**

Vous trouverez ci-dessous le calendrier prévu pour la transition entre le financement à court terme et le nouveau financement à long terme qui commencera le 15 mars 2013. Il est important que les conseils scolaires fournissent les renseignements aux échéances requises. La priorité immédiate, détaillée ci-dessous, est que les conseils scolaires confirment la valeur des projets d'immobilisations presque terminés afin que l'OOF puisse commencer à prendre des dispositions pour assurer le financement à long terme. Ces montants devraient concorder avec ceux figurant dans les états financiers de 2011-2012 de votre conseil et sur la *feuille de travail « Admissibilité des projets »* du MAPI.

<b>Date</b>	<b>tâche</b>
14 décembre 2012	Tous les conseils scolaires doivent transmettre les renseignements par l'intermédiaire du MAPI, sur le « Formulaire de demande de l'OOF (parties 1 et 2) ».
15 février 2013	L'OOF envoie directement à chaque conseil scolaire des dossiers d'entente de prêt personnalisés et remplis à l'avance.

Date	tâche
Du 15 février 2013 au 8 mars 2013	Les conseils scolaires doivent adopter les règlements administratifs apportant les autorisations nécessaires, examiner et vérifier l'entente de prêt et les autres documents, puis signer tous les dossiers d'entente de prêt et les retourner à l'OOF. Les coordonnées des personnes-ressources de l'OOF seront fournies lors de l'envoi des documents. Veuillez vous assurer que les approbations d'emprunt à long terme figurent à l'ordre du jour des réunions du conseil.
15 mars 2013	L'OOF verse les fonds aux conseils scolaires.

## Assistance

Pour obtenir des explications sur les exigences relatives aux demandes de financement, veuillez adresser vos questions à Lise Bolduc en composant le 416 326-9925 ou en envoyant un courriel à [Lise.Bolduc@ontario.ca](mailto:Lise.Bolduc@ontario.ca).

Pour obtenir de l'aide pour remplir les formulaires de demande de l'OOF dans le MAPI, veuillez adresser vos questions à l'analyste des immobilisations de votre conseil.

Les coordonnées des analystes des immobilisations et des agentes/agents des finances sont fournies sur la page Web suivante : [http://faab.edu.gov.on.ca/Contact\\_Us\\_F.htm](http://faab.edu.gov.on.ca/Contact_Us_F.htm).

La directrice,

*Original signé par :*

Nancy Whynot  
Direction des programmes d'immobilisations

cc : Michael Smith, OOF  
Susan Guinn, OOF